

**L'ASSOCIATION CANADIENNE  
DE SPORTS POUR  
PARALYTIQUES CÉRÉBRAUX**

**ÉTATS FINANCIERS**

**31 MARS 2025**

**TABLE DES MATIÈRES**

|   |    |
|---|----|
| RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT             | 1  |
| ÉTATS FINANCIERS                              |    |
| ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE               | 3  |
| ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET            | 4  |
| ÉTAT DES RÉSULTATS                            | 5  |
| ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE                   | 6  |
| NOTES COMPLÉMENTAIRES DES ÉTATS FINANCIERS    | 7  |
| RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES - SPORT CANADA | 10 |



**PARKER PRINS LEBANO**  
**Chartered Professional Accountants**  
Professional Corporation

## RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres de :

L'ASSOCIATION CANADIENNE DE SPORTS POUR PARALYTIQUES CÉRÉBRAUX

### Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de l'Association canadienne de sports pour paralytiques cérébraux, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2025 et les états de l'évolution de l'actif net, des résultats, et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales normes comptables.

À notre avis, section à l'exception des incidences du problème décrit dans le paragraphe «Fondement de l'opinion avec réserve», les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Association canadienne de sports pour paralytiques cérébraux au 31 mars 2025 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

### Fondement de l'opinion avec réserve

Comme c'est le cas dans de nombreux organismes de bienfaisance, l'Association canadienne de sports pour paralytiques cérébraux tire des produits de dons et de collecte de fonds à l'égard desquels il n'est pas possible de vérifier l'intégralité de façon satisfaisante. Par conséquent, notre audit de ces produits s'est limité aux montants inscrits dans les comptes de l'Association canadienne de sports pour paralytiques cérébraux et nous n'avons donc pas pu déterminer si des ajustements auraient dû être apportés aux dons comptabilisés, à le déficit des revenus sur les charges, et aux flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation pour les exercices terminés les 31 mars 2025 et 2024, ainsi qu'aux actifs à court terme et à l'actif net aux 31 mars 2025 et 2024.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers» du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'Association canadienne de sports pour paralytiques cérébraux conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserve.

### Observation

L'information supplémentaire présentée à la page 10 est tirée des documents comptables et autres éléments probants ayant servi à préparer les états financiers. Cette information est présentée à titre d'information complémentaire, ne constitue pas une partie exigée des états financiers et est marquée en tant que non vérifiée. La direction assume la responsabilité à son égard.

### Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'Association canadienne de sports pour paralytiques cérébraux à poursuivre son fonctionnement, de communiquer, le cas échéant, questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider de l'Association canadienne de sports pour paralytiques cérébraux ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de superviser le processus d'information financière de l'Association canadienne de sports pour paralytiques cérébraux.

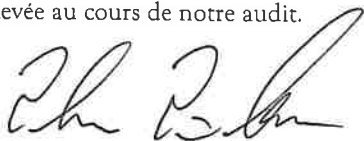
#### Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont jugées significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux Normes canadiennes d'audit généralement reconnues, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative découlant d'une erreur, car la fraude peut comporter la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments de contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Association canadienne de sports pour paralytiques cérébraux.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Association canadienne de sports pour paralytiques cérébraux de poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations pourraient par ailleurs amener de l'Association canadienne de sports pour paralytiques cérébraux à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation globale, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états représentent les opérations et les événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante de contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.



Parker Prins Lezano Comptables professionnels agréés Société professionnelle  
Autorisée à exercer l'expertise comptable par l'organisation Comptables professionnels agréés de l'Ontario

Ottawa (Ontario)  
le 4 septembre 2025

**L'ASSOCIATION CANADIENNE DE SPORTS POUR PARALYTIQUES  
CÉRÉBRAUX**  
ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE  
AU 31 MARS 2025

|  | <u>2025</u>                | <u>2024</u>                |
|--|----------------------------|----------------------------|
| <b>ACTIF</b>   |                            |                            |
| À COURT TERME  |                            |                            |
| Encaisse   | 268 846 \$                 | 128 665 \$                 |
| Comptes débiteurs  | 28 135                     | 18 539                     |
| TPS/TVH à recevoir   | 72 349                     | 60 229                     |
| Frais payés d'avance   | <u>131 999</u>             | <u>99 278</u>              |
|  | 501 329                    | 306 711                    |
| IMMOBILISATIONS (note 3)   | 63 313                     | 27 595                     |
| PLACEMENTS (note 5)  | 480 359                    | 453 760                    |
| FONDS RESTREINTS À UNE AFFECTATION<br>INTERNE (notes 8 et 9)                   | <u>324 900</u>             | <u>313 245</u>             |
|  | <u><u>1 369 901 \$</u></u> | <u><u>1 101 311 \$</u></u> |
| <b>PASSIF</b>  |                            |                            |
| À COURT TERME  |                            |                            |
| Créditeurs et charges à payer  | 125 175 \$                 | 17 899 \$                  |
| Sommes à remettre à l'état   | 8 485                      | 9 758                      |
| Produits reportés  | <u>100 702</u>             | <u>63 705</u>              |
|  | <u>234 362</u>             | <u>91 362</u>              |
| <b>ACTIF NET</b>   |                            |                            |
| INVESTIS EN IMMOBILISATIONS  | 63 313                     | 27 595                     |
| NON AFFECTÉS   | 747 326                    | 669 109                    |
| AFFECTÉS AUX JEUX PARALYMPIQUES (note 8)                                       | 171 666                    | 165 556                    |
| AFFECTÉS À LA PARTICIPATION AUX SPORTS<br>POUR PARALYTIQUES CÉRÉBRAUX (note 9) | <u>153 234</u>             | <u>147 689</u>             |
|  | <u>1 135 539</u>           | <u>1 009 949</u>           |
|  | <u><u>1 369 901 \$</u></u> | <u><u>1 101 311 \$</u></u> |

Au nom du conseil :

\_\_\_\_\_ Administrateur \_\_\_\_\_ Administrateur

**L'ASSOCIATION CANADIENNE DE SPORTS POUR PARALYTIQUES CÉRÉBRAUX**  
**ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET**  
**EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2025**

|   | Affectés<br>aux Jeux<br>paralympiques | Affectés à<br>la participation<br>aux sports pour<br>paralytiques<br>cérébraux | Investis en<br>immobilisations | Non affectés      | <b>2025<br/>Total</b>      | 2024<br>Total       |
|---|---------------------------------------|--|--------------------------------|-------------------|----------------------------|---------------------|
| <b>ACTIF NET<br/>AU DÉBUT DE L'EXERCICE</b> | 165 556 \$                            | 147 689 \$   | 27 595 \$                      | 669 109 \$        | <b>1 009 949 \$</b>        | 1 009 478 \$        |
| Excédent des produits sur les charges       | 6 110                                 | 5 545  | -                              | 113 935           | <b>125 590</b>             | 471                 |
| Amortissement                               | -                                     | -  | (13 593)                       | 13 593            | -                          | -                   |
| Achat d'immobilisations, net                | -                                     | -  | 49 311                         | (49 311)          | -                          | -                   |
| <b>ACTIF NET<br/>À LA FIN DE L'EXERCICE</b> | <u>171 666 \$</u>                     | <u>153 234 \$</u>  | <u>63 313 \$</u>               | <u>747 326 \$</u> | <u><b>1 135 539 \$</b></u> | <u>1 009 949 \$</u> |

---

**L'ASSOCIATION CANADIENNE DE SPORTS POUR PARALYTIQUES  
CÉRÉBRAUX**  
ÉTAT DES RÉSULTATS  
EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2025

---

|  | <u>2025</u>              | <u>2024</u>          |
|--|--------------------------|----------------------|
| <b>PRODUITS</b>  |                          |                      |
| Sport Canada (note 2)  | 815 535 \$               | 702 288 \$           |
| Collecte de fonds  | 862 661                  | 849 285              |
| Évaluations des athlètes   | 80 897                   | 86 886               |
| Droits d'adhésion  | 229                      | 544                  |
| Autres subventions   | 184 275                  | 48 000               |
| Intérêts et autres produits  | <u>127 254</u>           | <u>67 375</u>        |
|  | <u>2 070 851</u>         | <u>1 754 378</u>     |
| <b>CHARGES</b>   |                          |                      |
| Renforcer le leadership et l'efficacité opérationnelle (note 7)    | 433 685                  | 408 760              |
| Améliorer la communication et l'engagement (note 7)                | 22 423                   | 34 178               |
| Accroître la participation et le développement                     | 301 154                  | 150 560              |
| Atteindre l'excellence à l'international (note 7)                  | 625 647                  | 627 695              |
| Développer et renforcer les partenariats et le financement durable | 531 512                  | 496 644              |
| Sécurité dans le sport   | <u>30 840</u>            | <u>36 070</u>        |
|  | <u>1 945 261</u>         | <u>1 753 907</u>     |
| <b>EXCÉDENT DES PRODUITS SUR<br/>LES CHARGES</b>                   | <u><u>125 590 \$</u></u> | <u><u>471 \$</u></u> |

**L'ASSOCIATION CANADIENNE DE SPORTS POUR PARALYTIQUES  
CÉRÉBRAUX**  
**ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE**  
**EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2025**

|  | <b>2025</b>         | <b>2024</b>       |
|--|---------------------|-------------------|
| <b>ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT</b>   |                     |                   |
| Excédent des produits sur les charges pour l'exercice                                  | 125 590 \$          | 471 \$            |
| Éléments sans incidence sur la trésorerie :  |                     |                   |
| Amortissement  | 13 593              | 11 033            |
|  | <b>139 183</b>      | <b>11 504</b>     |
| Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement :                             |                     |                   |
| Comptes débiteurs  | (9 596)             | 4 812             |
| TPS/TVH à recevoir   | (12 120)            | 207               |
| Frais payés d'avance   | (32 721)            | (22 684)          |
| Comptes créditeurs et charges à payer  | 107 276             | 3 693             |
| Sommes à remettre à l'état   | (1 273)             | 864               |
| Produits reportés  | 36 997              | 750               |
|  | <b>227 746</b>      | <b>(854)</b>      |
| <b>ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT</b>  |                     |                   |
| Acquisition d'immobilisation, net  | (49 311)            | (3 700)           |
| <b>AUGMENTATION (DIMONUTION) DE LA TRÉSORERIE<br/>ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE</b> |                     |                   |
|  | <b>178 435</b>      | <b>(4 554)</b>    |
| <b>TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE,<br/>AU DÉBUT DE L'EXERCICE</b>             |                     |                   |
|  | <b>895 670</b>      | <b>900 224</b>    |
| <b>TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE,<br/>À LA FIN DE L'EXERCICE</b>             |                     |                   |
|  | <b>1 074 105 \$</b> | <b>895 670 \$</b> |
| La trésorerie et équivalents de trésorerie comprennent :                               |                     |                   |
| Encaisse   | 268 846 \$          | 128 665 \$        |
| Investissements  | 480 359             | 453 760           |
| Placements à usage restreint (notes 8 et 9)  | 324 900             | 313 245           |
|  | <b>1 074 105 \$</b> | <b>895 670 \$</b> |

---

# L'ASSOCIATION CANADIENNE DE SPORTS POUR PARALYTIQUES CÉRÉBRAUX

## NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 MARS 2025

---

### 1. STATUTS ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'Association canadienne de sports pour paralytiques cérébraux (ci-après nommée « l'Association ») est constituée comme organisme sans but lucratif en vertu de la *Loi sur les corporations canadiennes* et est un organisme de bienfaisance enregistrée selon la *Loi de l'impôt sur le revenu* du Canada. L'Association menons, développons et bâtissons le boccia de la base jusqu'à la formation de champions du monde, et nous collaborons avec des partenaires pour accroître la participation des Canadiens ayant des handicaps physiques dans le sport.

### 2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les présents états financiers ont été préparés conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif. Les principales méthodes comptables utilisées sont les suivantes :

#### IMMOBILISATIONS

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et amorties est calculé selon la méthode suivante :

|                    |  |
|--------------------|--|
| Mobilier de bureau | 30 % selon la méthode du solde dégressif |
| Équipement sportif | 30 % selon la méthode du solde dégressif |
| Sol                | 5 ans linéaire                           |

L'année de l'acquisition, elles sont amorties au demi taux.

#### COMPTABILISATION DES PRODUITS

L'Association applique la méthode de report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont comptabilisées à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges. Les apports non affectés sont comptabilisées à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir, si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

#### SUBVENTIONS DE SPORT CANADA

Les subventions reçues de Sport Canada doivent être utilisées selon les termes et conditions spécifiés dans l'entente de subvention. Les charges financées par ces subventions sont assujetties à une révision par Sport Canada. Dans l'éventualité où ces charges feraient l'objet d'un redressement, elles devraient être remboursées à Sport Canada. Les ajustements sont alors comptabilisés dans l'exercice au cours duquel Sport Canada réclame le remboursement de ces charges.

Les subventions sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Toute partie de subvention qui n'est pas utilisée aux fins prévues est remboursée au gouvernement fédéral.

#### ESTIMATIONS COMPTABLES

La préparation des états financiers selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers et les notes complémentaires afférentes. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des évènements en cours et sur les mesures que l'organisme pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations. Ces estimations sont révisées périodiquement et des ajustements sont apportés au besoin aux résultats de l'exercice au cours duquel ils deviennent connus.

#### INSTRUMENTS FINANCIERS

Les instruments financiers sont comptabilisés à leur juste valeur.

---

# L'ASSOCIATION CANADIENNE DE SPORTS POUR PARALYTIQUES CÉRÉBRAUX

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIER (suite)

31 MARS 2025

---

## 3. IMMOBILISATIONS

|                    | 2025              |                      | 2024                   |                        |
|--------------------|-------------------|----------------------|------------------------|------------------------|
|                    | Coût              | Amortissement cumulé | Valeur comptable nette | Valeur comptable nette |
| Mobilier de bureau | 78 270 \$         | 67 467 \$            | 10 803 \$              | 6 127 \$               |
| Équipement sportif | 82 833            | 67 805               | 15 028                 | 21 468                 |
| Sol                | 41 647            | 4 165                | 37 482                 | -                      |
|                    | <u>202 750 \$</u> | <u>139 437 \$</u>    | <u>63 313 \$</u>       | <u>27 595 \$</u>       |

## 4. INSTRUMENTS FINANCIERS

Les instruments financiers de l'Association comprennent l'encaisse, les comptes débiteurs, les comptes créditeurs, les charges à payer et les sommes à remettre à l'état. Sauf indication contraire, la direction est d'avis que l'Association n'est exposée à aucun risque financier (risque de taux d'intérêt, de change, de crédit, de liquidité ou de prix autre) important d'écoulant d'instruments financiers. La valeur comptable de ces instruments financiers est équivalente à leur juste valeur.

## 5. PLACEMENTS

Au 31 mars 2025, les placements sont constitués d'un certificat de placement garanti (CPG) au montant 480 359 \$ (en 2024, 450 000 \$) qui comprend les intérêts courus portant un taux d'intérêt annuel de 3,08 % et venant à échéance en 17 mai 2025.

## 6. ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

L'Association est liée par un bail pour la location de ses espaces. Les paiements minimaux seront :

|      |           |
|------|-----------|
| 2026 | 13 208 \$ |
|------|-----------|

## 7. SALAIRES ET CHARGES SOCIALES

Les charges afférents aux salaires et aux charges sociales ont été ventilées comme suit :

|  | 2025              | 2024              |
|--|-------------------|-------------------|
| Renforcer le leadership et l'efficacité opérationnelle | 253 231 \$        | 253 303 \$        |
| Améliorer la communication et l'engagement             | -                 | 6 256             |
| Atteindre l'excellence à l'international               | 178 106           | 159 446           |
|  | <u>431 337 \$</u> | <u>419 005 \$</u> |

---

**L'ASSOCIATION CANADIENNE DE SPORTS POUR PARALYTIQUES  
CÉRÉBRAUX**  
**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)**  
**LE 31 MARS 2025**

---

**8. ACTIFS NETS AFFECTÉS AUX JEUX PARALYMPIQUES**

Le conseil d'administration de l'Association a affecté une somme de 150 000 \$ à l'équipe paralympiques. Cette somme, ainsi que les produits de placement gagnés sur celle-ci, pourront être utilisés, sans toutefois s'y limiter, afin de défrayer les coûts afférents aux services scientifiques sportifs, à l'encadrement, aux compétitions, à l'entraînement, aux équipements ainsi qu'à la recherche et au développement.

Les charges assumées par ces actifs nets devront être approuvées par le conseil d'administration qui procédera annuellement à la révision de l'utilisation de ces sommes afin de s'assurer qu'elles ont bien été utilisées aux fins prévues.

L'association ne peut utiliser à d'autres fins ces montants grevés d'affectation interne sans le consentement préalable du conseil d'administration.

Au 31 mars 2025, le placement de ces actifs nets était constitué d'un certificat de placement garanti (CPG) au montant 171 666 \$ (en 2024, encaisse de 165 556 \$) portant intérêt au taux annuel de 2,75 % et venant à échéance en avril 2025.

**9. ACTIFS NETS AFFECTÉS À LA PARTICIPATION AUX SPORTS POUR PARALYTIQUES  
CÉRÉBRAUX**

Le conseil d'administration de l'Association a affectée une somme de 150 000 \$ à la réalisation de sa mission, collaborons avec des partenaires pour accroître la participation des Canadiens ayant des handicaps physiques dans le sport. Cette somme, ainsi que les produits de placement gagnés sur celle-ci, pourront être utilisés, sans toutefois s'y limiter, afin de défrayer les coûts afférents à la programmation, aux partenariats, aux communications et marketing ainsi qu'aux projets de recherche.

Les charges assumées par ces actifs nets devront être approuvées par le conseil d'administration qui procédera annuellement à la révision de l'utilisation de ces sommes afin de s'assurer qu'elles ont bien été utilisées aux fins prévues.

L'association ne peut utiliser à d'autres fins ces montants grevés d'affectation interne sans le consentement préalable du conseil d'administration.

Au 31 mars 2025, le placement de ces actifs nets était constitué d'un certificat de placement garanti (CPG) au montant de 153,234 \$ (en 2024, encaisse de 147 689 \$) portant intérêt au taux annuel de 2,75 % et venant à échéance en mai 2025.

**10. CHIFFRES DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT**

Certaines données correspondantes fournisseurs pour l'exercice précédent ont été reclassées en fonction de la présentation adoptée pour le présent exercice.

---

# L'ASSOCIATION CANADIENNE DE SPORTS POUR PARALYTIQUES CÉRÉBRAUX

## RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES - SPORT CANADA

31 MARS 2025

(non audité)

---

|   | <u>Total</u>        |
|---|---------------------|
| <b>PRODUITS</b>   |                     |
| Administration générale                                     | 10 000 \$           |
| Gouvernance   | 8 000               |
| Salaires, honoraires charges et charges sociales            | 156 000             |
| Salaires et développement professionnel des entraîneurs     | 22 650              |
| Programmes de l'équipe nationale                            | 43 400              |
| Langues officielles   | 10 000              |
| Fonctionnement et programmation                             | 118 950             |
| Excellence accrue   | 292 500             |
| Initiatives de la prochaine génération                      | 25 000              |
| L'équité des genres dans le sport et sécurité dans le sport | 30 000              |
| Initiative de sport communautaire pour tous                 | <u>99 035</u>       |
|   | <u>815 535</u>      |
| <b>CHARGES</b>  |                     |
| Administration générale                                     | 100 096             |
| Gouvernance   | 19 690              |
| Salaires, charges et avantages sociaux                      | 234 138             |
| Salaires et perfectionnement professionnel des entraîneurs  | 173 614             |
| Programmes de l'équipe nationale                            | 108 597             |
| Langues officielles   | 16 194              |
| Fonctionnement et programmation                             | 225 273             |
| Excellence accrue   | 269 024             |
| Initiatives de la prochaine génération                      | 121 616             |
| L'équité des genres dans le sport et sécurité dans le sport | 60 840              |
| Initiative de sport communautaire pour tous                 | <u>95 274</u>       |
|   | <u>1 424 356 \$</u> |